

PLU: Plan Local d'Urbanisme

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000, le Plan d'Occupation des Sols (POS), a changé de dénomination et est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document de planification urbaine élaboré à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi et comment construire.

Il est constitué de différentes pièces dont les plus importantes sont :

- Le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, la prise en compte des données de préservation environnementales

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose les orientations générales d'aménagement et de développement de la commune.

_ Le règlement écrit et graphique correspondant aux plans de zonage.

Notre PLU actuel a été approuvé le 19 décembre 2011, modifié le 18 février 2013 et est exécutoire depuis le 26 avril 2013.

Documents relatifs au PLU:

[Télécharger le fichier «Carte de zonage »](#)

[Télécharger le fichier «Règlement de la zone 1AU »](#)

[Télécharger le fichier «Règlement de la zone A »](#)

[Télécharger le fichier «Règlement de la zone AU0 »](#)

[Télécharger le fichier «Règlement de la zone N »](#)

[Télécharger le fichier «Règlement de la zone UA »](#)

[Télécharger le fichier « Règlement de la zone UB »](#)

[Télécharger le fichier « Règlement de la zone UE »](#)

[Télécharger le fichier « Règlement de la zone UX »](#)